



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 27 Février 2025 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **48**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **8**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **3**

Date de convocation :
21 février 2025

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250227-D2025-1-1-19b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL -SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	48				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	56				

Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Au regard des résultats de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale, l'Intercom de la Vire au Noireau a signé le 26 décembre 2023, deux conventions avec l'ANAH et l'État permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites sur la période 2024-2028.

Ces deux opérations portent ainsi la volonté communautaire d'aller vers une politique de l'aménagement et d'habitat structurée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Plus largement, ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain » dont les communes de Soulevre-en-Bocage, Condé-en-Normandie, Valdallière et Noues-de-Sienne sont lauréates.

A travers ces opérations, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à abonder les subventions de l'Anah par une subvention complémentaire au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon les barèmes indiqués ci-dessous :

➤ **OPAH de droit commun dite « Classique » :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10%
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	5%
Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	5 %
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	2 000 €
Locatif en « zone rurale / périmètre non éligible au PAT 14 »	10 à 13 %

➤ **OPAH Renouvellement Urbain multi-sites :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5%
	Logement occupé 15%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10 %
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+ 2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	10 %
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	20 %
Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 500 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	3 000 €

* Pour bénéficier de la prime sortie de vacance, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration.

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
MPR Copro	Forfait 500 € / lot

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiement ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers de demande de paiement par l'animateur des OPAH (dans le cadre du marché CDC23019) : le CDHAT-SOLIHA. Les détails en sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Propriétaire	Adresse de l'opération	N° de dossier	Nature des Travaux	SOMME
Occupant	Condé-sur-Noireau, Condé-en-Normandie	DC28-IVN2024	Autonomie de la personne	890 €
Occupant	Vassy, Valdallière	DC16-IVN2024	Autonomie de la personne	668 €
Occupant	Beaumesnil	DC11-IVN2024	Autonomie de la personne	607 €
Occupant	Le Bénv-Bocage Souleuvre-en-Bocage	DC36-IVN2024	Autonomie de la personne	157 €
Occupant	Campagnolles	DC14-IVN2024	Autonomie de la personne	775 €
Occupant	Montchamp, Valdallière	DC5-IVN2024	Autonomie de la personne	1 719 €
Occupant	Le Mesnil-Caussois Noues de Sienne	DC15-IVN2024	Autonomie de la personne	715 €

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 4 février 2025 et du Bureau communautaire réuni le 12 février 2025, il est ainsi demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 5 531 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

VOTE**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	56	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,

